

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 25 Mars 2024.....
Ouverture des engagements : Lundi 25 Mars 2024
Clôture des engagements : Lundi 7 Mai 2024.....
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 11 Mai 2024

Parution en ligne sur le site du team auto Viganais et de l'asa Cigaloise du carnet d'itinéraire. POUR TOUTE DEMANDE DE PAPIERS, MERCI DE LE SIGNALER AVEC LE BULLETIN D'ENGAGEMENT.

Dates et Heures des reconnaissances : Samedi 11 Mai 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h - Dimanche 12 Mai de 9h à 12h et Samedi 18 Mai de 9h à 12h.

Vérifications Administratives : Samedi 11 Mai et Dimanche 12 Mai 2024 au bar de la Plaine à Molières-Cavaillac, aux heures des reconnaissances.

Samedi 18 Mai 13h45 à 16h00 : Fin des vérifications administratives au village de vacances La Pommeraie au Vigan.

Vérifications Techniques : Samedi 18 Mai 2024 de **14h00 à 18h00** au village de vacances La Pommeraie au Vigan.

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 18 Mai à partir de 14h Stade Annexe au Vigan

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 18 Mai à 17H PC course, Communauté de Communes au Vigan.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 18 Mai à 19h Communauté de Communes au Vigan.

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 18 Mai à 19h au PC Course Communauté de Communes au Vigan.

Départ de la 1^{ère} Etape, 1^{er} VHC : Dimanche 19 Mai 7h30 Parc fermé, stade annexe au Vigan.

Parc d'Assistance : autour de la salle des fêtes à AVEZE

Parc de regroupement : parking Mairie au Vigan

Arrivée finale : Dimanche 19 Mai parking de la Mairie au Vigan.

Vérification finale : Dimanche 19 Mai Garage des Arènes Rte du Pont de la Croix au Vigan. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : 30' après l'arrivée du dernier concurrent, Parc fermé, et PC course.

Remise des prix : Dimanche 19 Mai, Parc d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **CIGALOISE** en qualité d'organisateur administratif et le **TEAM AUTO VIGANAIS** en qualité d'organisateur technique organisent les 18 & 19 Mai 2024 le 21^{ème} **Rallye Régional du PAYS VIGANAIS**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Méditerranée.

Le **Jeudi 15 Février** sous le permis d'organisation Ligue numéro : **R5/2024** et sous le permis d'organisation FFSA numéro : **142**

Comité d'Organisation

Président ASA CIGALOISE : Yvon JOURNAUX Licence N°19327 - 0809 Organisateur Administratif

Président TEAM AUTO VIGANAIS : Christophe ARIETE N°121373 - 0809 Organisateur Technique et tous les membres du Team Auto Viganais et de L'ASA Cigaloise.

Secrétariat du Rallye

Avant le Rallye : Asa Cigaloise St Hippolyte du Fort et Team Auto Viganais Place St EUZEBY 30120 le Vigan

Pendant le Rallye : PC course - Communauté de Communes le Vigan du Samedi 18 Mai à partir de 14h00 au Dimanche 19 Mai à la fin de l'épreuve.

Téléphone : ASA Cigaloise : 04 66 77 67 73 / 06 59 73 77 48 Team Auto Viganais Tel / Fax 04 67 82 01 09 / 07 68 19 03 04.

Organisateur technique

Nom : Team Auto Viganais

Adresse : Place St Euzéby 30120 Le Vigan

1.1P. OFFICIELS

Observateur	Mr	Licence N°.....
Commissaire sportif Président :	Mr Jean-Louis VATON	Licence N° 5493/0809
Commissaire Sportif Membre :	Mr Jean-François PASCAL	Licence N° 2806/0801
Commissaire Sportif Membre :	Mr Claude Mary	Licence N°1622/0805
Directeur de Course PC :	Mr Marc CIER	Licence N° 2942/
Directeur de Course Adjoint PC :	Mr Yannick BARDIN	Licence N° 46622/
Directeur de Course Adjoint PC	Mr Thierry GRAUBY	Licence N° 163786/0812
Directeur de Course Adjoint Départ E S :	Mme Carmen BELCHI	Licence N° 8747/0804
Directeur de Course Adjoint Départ E S :	Mme Isabelle RAVIER	Licence N° 196916
Commissaire Technique Responsable :	Mr Christophe NATEWAJKO	Licence N° 43054/0806
Commissaire Technique :	Mr Jean Claude MARTY	Licence N° 32003/2102
Commissaire Technique :	Mr Michel MOLINES	Licence N° 9502/0801
Commissaire Technique - VHC -	Mr Christian MANGEMATIN	Licence N° 6507/0801
Médecin Chef :	Docteur Michel ROMIEU	Licence N° 9031/0803
Chargé des relations avec les concurrents Responsable :	Mr Philippe BADOU	Licence N° 27999
Chargé des relations avec les concurrents		
Juge de fait :	Mr José GISPER	Licence N° 3184/0801

Véhicule BBR : **Mme Sylvie MONTET**.....Licence N° 205244-0804
Mr Didier MONTETLicence N° 205243 /0804

Véhicule Autorité : **Mr Christophe ARIETE** Licence N° 121373/0809
Mr Max DECARPENTRIE Licence N° 3433 / 0809

Véhicule Info : **Mr Alain Bastid** Licence N° 155491/0809
Mr Antoni Bastid Licence N° 332641/0809

Véhicule Damier : **Mr JO Dardanelli** Licence N°
Mme Elizabeth Dardanelli Licence N°

Responsable Administratif : **Mme Marie Christine GOMEZ** Licence N° 154653/0809

Chargé des relations avec la presse : **Mr Patrice MARIN** Licence N° 18052

Classement informatique **Mr Philippe GIRY**
Mr Jean-Louis MARIN
Speaker **Mr Patrick VEZOLLE**

1.2P. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} Rallye Régional du Pays Viganais compte pour :
La coupe de France des rallyes (coefficient 2)
Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée
Le challenge de l'ASA Cigaloise

1.3P. VERIFICATIONS

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé dans le parc.

Ce véhicule sera identifié par le sticker d'identification collé sur le pare-brise du véhicule et vérifié à chaque entrée.

Aucune remorque ne sera autorisée dans le parc assistance. Un parc remorque, non gardé, sera mis en place à la zone de Tessen à l'entrée du Vigan.

La surface occupée dans le parc assistance sera limitée à 60 m² pour un véhicule et 100 m² pour deux véhicules. Pour des raisons de circulation et de stationnement, le déchargement des véhicules devra obligatoirement se faire sur cet emplacement.

IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu le Samedi 11 Mai et le Dimanche 12 Mai 2024, avec la distribution du carnet d'itinéraire, au bar de la Plaine à Molières-Cavaillac.

Et le Samedi 18 Mai 2024 au village de vacances la pommeraie au Vigan de 13H45 à 16h00

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents.

Les équipages devront présenter, au CH 0 (avant le départ du rallye), auprès des relations concurrents, les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le **Samedi 18 mai 2024 de 14h00 à 18h00**, Village de vacances la pommeraie au Vigan. Les voitures devront être « stickées » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

1.3.12 P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage des Arennes – Route du pont de la Croix au Vigan**

Prix de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} Rallye Régional du Pays Viganais devra adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le Mardi 07 Mai 2024, 24h00.....

A l'adresse suivante :

Team Auto Viganais place St Euzéby 30120 le Vigan.

Tél : 04 67 82 01 09 contact@teamautoviganais.fr

Team Auto Viganais 07 68 19 03 04 / 06 40 16 64 13

Asa Cigaloise 06 59 73 77 48 / 04 66 77 63 73

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum (**Moderne et VHC confondus**). L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du Samedi 7 Mai 2024, le nombre des engagés est inférieur à **60**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **300 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- **600 €** sans la publicité facultative

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les demandes d'engagements par mail ne seront prises en compte qu'à réception du montant des droits d'engagement

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes, ainsi que la première page du passeport technique

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

En cas d'annulation du rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2024

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance située autour de la salle polyvalente à Avèze. Seuls les véhicules stickés seront autorisés à rentrer.

Les Remorques seront interdites dans le parc, un parking non gardé sera mis à disposition zone de tesson, à l'entrée du Vigan.

4.3..2.1P.

PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

Une bâche étanche et résistante au hydrocarbure est obligatoire sous chaque véhicule, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

Un extincteur 5 kg, valide pour foyer A, B et C est également obligatoire.

Les assistances devront enlever leurs déchets à la libération de l'emplacement.

Le parc d'assistance ne sera pas gardé, il restera sous la responsabilité des équipages.

Une aire de camping car fonctionnant 24h/24 se trouvera à proximité du parc, à la charge des utilisateurs.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. Conforme au règlement standard FFSA 2024

5.1 P : Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du Règlement Standard des Rallyes FFSA 2024.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 21^{ème} Rallye Régional du Pays Viganais représente un parcours de **195 km**.
Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.790 km**.
Il est divisé en **1** étape et **3** sections.

Les épreuves spéciales :

Col de La Tribale Com/Com Causse Aigoual Cévennes 10.00 km à faire trois fois

Le Minier, Com/Com du Pays Viganais 4.80 km à faire deux fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" sur le site du Team Auto Viganais et de L'ASA Cigaloise

6.2P. RECONNAISSANCE

6.2.1P. Le nombre de passages par ES en reconnaissances est de **3 MAXIMUM**. Panachage autorisé.

Tous repères ou marquage sont strictement interdit, De votre comportement dépend l'avenir des rallyes.

6.2.2P. Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise (vue intérieur véhicule).

6.2.5P. DUREE

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 11 Mai 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h - Dimanche 12 mai 2024 de 9h à 12h.

Samedi 18 mai 2024 de 9h à 12h.

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire : A Télécharger sur le site du Team auto Viganais et de L'asa Cigaloise : Samedi 11 Mai 2024, Dimanche 12 Mai 2024 et Samedi 18 Mai 2024.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de contrôle de passage qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le respect du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation du rallye).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA .

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : chasuble orange avec COMMISSAIRE dans le dos.

Chef de poste : chasuble orange avec CHEF DE POSTE dans le dos.

7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée - Mairie du Vigan le Dimanche 19 mai 2024

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1 ^{er}	350€
2 ^{ème}	300€
3 ^{ème}	250€

Des Coupes seront distribuées aux

COUPES	Classe 1 à 3 partants	Classe 4 à 7 partants	Classe 8 à 11 partants	Classe 12 et +	Féminin	
1 ^{er}	X	X	X	X	X	
2 ^{ème}		X	X	X		
3 ^{ème}			X	X		
4 ^{ème}				X		

Les coupes ne sont pas cumulables